



Paroisse Saint-Jean
Procès-verbal de l'Assemblée paroissiale du
18 novembre 2018
à 11h10 dans l'église de Montriond
(à l'issue du culte court de 10h00)

Présidence : Mme Catherine Hirsch

Excusés : Mmes Christine Boujon, Madeleine Bovard et Annette Emery
MM. Michel Bovard, Jean Emery et Gérard Jaermann

Procès-verbal : M. Charles Bagaini

Ordre du jour :

- 1 Ouverture de l'Assemblée et principes constitutifs
- 2 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 20 mars 2018
- 3 Présentation du budget 2019
- 4 Préavis de la Commission de gestion et des finances
- 5 Adoption du budget 2019
- 6 Législature 2019 - 2024
 - 6.1 Fixation du nombre de conseillères et conseillers paroissiaux laïques
 - 6.2 Perspectives en vue du renouvellement
 - du Bureau de l'Assemblée
 - du Conseil paroissial
 - de la Commission de gestion et des finances
 - des personnes déléguées à l'Assemblée régionale
 - des personnes déléguées au Synode (élues par l'Assemblée régionale)
 - 6.3 Information sur les dérogations de domicile
- 7 Conseil paroissial : informations
- 8 Région 4 : informations et message du Conseil régional
- 9 Synode : informations sur les travaux en cours
- 10 Divers et propositions individuelles

1	<p>Mme C. Hirsch, présidente de l'Assemblée, nous souhaite une cordiale bienvenue à l'issue du culte auquel nous venons de participer.</p> <p>Pour ce qui est de l'application des dispositions de l'art. 99 du règlement ecclésiastique (RE), elle propose de renoncer à la lecture des Principes constitutifs de l'EERV, les personnes présentes ayant participé au culte et à la sainte cène. De plus, le texte de ces Principes est à la disposition des personnes qui voudraient l'avoir sous forme écrite. La proposition visant à renoncer à leur lecture est acceptée sans opposition.</p> <p>La date et l'ordre du jour de l'Assemblée ont été annoncés dans le délai réglementaire selon le mode habituel (annonces aux cultes, mensuel Réformés, vitrines paroissiales et site Internet paroissial). L'ordre du jour daté du 08.10.18 est adopté. Aucun Divers n'a été annoncé à la présidente.</p> <p>Le secrétaire communique les noms des personnes excusées.</p> <p>Mme C. Hirsch rappelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la teneur des art. 15 et 16 RE qui définissent la composition de l'Assemblée paroissiale et règlent la situation des personnes au bénéfice d'une dérogation de domicile, - que les votes ont lieu à main levée, sauf si 3 membres au moins demandent le bulletin secret (RE, art 100), - que les membres du Conseil paroissial, donc aussi les pasteurs, ne prennent pas part aux votes (RE, art. 100), - qu'elle-même ne prend part au vote que s'il y a scrutin secret et, dans les autres cas, pour déterminer la majorité s'il y a égalité des suffrages (RE, art. 100). <p>Mme E. Anstett et M. L. Regamey acceptent la fonction de scrutatrice et scrutateur.</p>	<p><i>Ouverture de l'Assemblée</i></p> <p><i>Principes constitutifs</i></p> <p><i>Présences</i></p>
---	--	---

	Décompte des personnes présentes dans le sens prescrit par le RE :																						
	<table border="1"> <tr> <td>Total des personnes présentes</td> <td>33</td> <td></td> </tr> <tr> <td>dont</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>▪ avec droit de vote</td> <td></td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>▪ avec droit de vote et au bénéfice d'une dérogation</td> <td></td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>▪ membres du Conseil sans droit de vote (RE art. 100)</td> <td></td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>▪ présidente de l'Assemblée avec droit de vote partiel en cas de scrutin secret ou d'égalité de suffrages (RE, art. 100)</td> <td></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>▪ Visiteurs sans droit de vote</td> <td></td> <td>0</td> </tr> </table>	Total des personnes présentes	33		dont			▪ avec droit de vote		19	▪ avec droit de vote et au bénéfice d'une dérogation		4	▪ membres du Conseil sans droit de vote (RE art. 100)		9	▪ présidente de l'Assemblée avec droit de vote partiel en cas de scrutin secret ou d'égalité de suffrages (RE, art. 100)		1	▪ Visiteurs sans droit de vote		0	
Total des personnes présentes	33																						
dont																							
▪ avec droit de vote		19																					
▪ avec droit de vote et au bénéfice d'une dérogation		4																					
▪ membres du Conseil sans droit de vote (RE art. 100)		9																					
▪ présidente de l'Assemblée avec droit de vote partiel en cas de scrutin secret ou d'égalité de suffrages (RE, art. 100)		1																					
▪ Visiteurs sans droit de vote		0																					
2	Le procès-verbal était à disposition au secrétariat paroissial aux trois dates mentionnées dans la convocation et 30 minutes avant le début du culte de ce dimanche. En outre, il pouvait être lu sur le site Internet de la paroisse. Sa lecture n'est pas demandée. Il est adopté à l'unanimité avec une abstention.	<i>Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 20 mars 2018</i>																					
3	<p>M. J.-M. Vanescote, caissier, commente les principaux éléments du budget 2019 proposé par le Conseil paroissial.</p> <ol style="list-style-type: none"> <u>Dépenses courantes</u> Les dépenses courantes budgétées pour 2019 sont de 12'300.- inférieures à la somme budgétée pour 2018. Ceci résulte surtout de la diminution de 11'300.- des contributions cantonale et régionale. <u>Recettes courantes</u> Diminution de 18'600.- par rapport au budget 2018, dont 3'000.- au niveau des cultes ordinaires, 6'000.- pour le poste « Engagement (calendriers, BV, etc.) » et 10'000.- pour les cultes d'offrande dont l'objectif pour 2018 était à nouveau trop ambitieux. <u>Projets spécifiques</u> Le projet de nouvel aménagement d'un espace d'accueil dans le temple de Montriond sera en principe autofinancé. <u>Déficit courant</u> Le déficit courant budgété pour 2019 est de 15'000.- (budget 2018 : 11'000.-). <u>Résultat final</u> Selon la présentation simplifiée du budget 2019, le résultat final bouclerait avec un déficit de 13'000.- alors qu'il devrait être de 16'000.- en 2018. <u>Cible Terre Nouvelle</u> Toujours fixée à 30'000.- pour 2019, elle sera certainement à nouveau largement dépassée, à l'instar de 2017, année au cours de laquelle une somme de 48'794.- a été atteinte. <p>M. J.-M. Vanescote précise que les dépenses pour « Information de proximité » concernent la publication de l'Info-contact.</p> <p>M. J.-M. Fonjallaz, président du Conseil paroissial, souligne que notre avoir nous permettra de fonctionner selon le mode actuel encore durant 5 ou 6 ans, délai au terme duquel nous devrons opérer certains changements.</p> <p>M. J. Cardinaux, trésorier, informe que, même si le capital de la paroisse a pu être maintenu durant la présente législature, les perspectives pour le futur sont moins réjouissantes.</p> <p>M. O. Tavel déclare que nous sommes tous conscients du problème. Pourquoi les trois paroisses sous-gare (Saint-François – Saint-Jacques, Saint-Jean et Sud-ouest lausannois) ne fusionneraient-elles pas ? Selon lui, le débat mériterait d'être lancé.</p>	<i>Présentation du budget 2019</i>																					
4	Membre de la Commission de gestion et des finances, Mme A.-L. Bersier lit le rapport selon lequel cette Commission recommande d'adopter le budget 2019 tel que présenté.	<i>Préavis de la Commission de gestion et des finances</i>																					
5	Le budget 2019 est adopté à l'unanimité.	<i>Adoption du budget 2019</i>																					

<p>6 6.1 6.2 6.3</p>	<p><u>Fixation du nombre de conseillères et conseillers laïques (RE, art. 14 e)</u> Selon l'art. 25 du Règlement ecclésiastique (RE), les membres laïques du Conseil paroissial sont au nombre de 5 au minimum. M. J.-M. Fonjallaz déclare que, dans notre paroisse, ce nombre devrait être maintenu à 8 au maximum, la pratique ayant démontré que cela permet d'assurer un bon fonctionnement. Avec un refus et aucune abstention, l'Assemblée fixe le nombre de membres laïques du Conseil paroissial à 8 membres au maximum durant la prochaine législature.</p> <p><u>Perspectives en vue du renouvellement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Du Bureau de l'Assemblée Le vice-président, M. J. Emery, a annoncé qu'il renoncera à se présenter pour un nouveau mandat. Mme C. Hirsch et M. Ch. Bagaini se déclarent d'accord de se présenter à nouveau dans leur fonction actuelle. Nous sommes donc à la recherche d'un futur ou d'une future vice-président(e). • Du Conseil paroissial Trois de ses membres ont décidé de ne pas se représenter. Là aussi, divers contacts seront pris afin de les remplacer. • De la Commission de gestion et des finances M. M. Dind renonce à un nouveau mandat, alors que Mme A.-L. Bersier et M. A. Hartmann sont candidats à une réélection. Le remplacement d'un membre de cette Commission doit donc être assuré. • Des personnes déléguées à l'Assemblée régionale Le mode de fonctionnement actuel de l'Assemblée régionale est maintenu au moins jusque dans le courant de 2019. Ce point est donc provisoirement réglé. • Des personnes déléguées au Synode L'élection relève de la compétence de l'Assemblée régionale. M. M. Dind, délégué actuel, se déclare prêt à continuer dans cette fonction. <p><u>Information sur les dérogations de domicile</u> Selon les dispositions du RE, art. 16 modifié, une dérogation de domicile n'est plus liée à la période de législature. Les détails sont réglés dans ce même article.</p>	<p>Législature 2019 - 2024</p>
<p>7</p>	<p>M. J.-M. Fonjallaz nous informe de ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Affichage d'avis de décès dans les vitrines paroissiales ?</u> (v.a. PV de l'Assemblée du 20.03.18, pt. 9.5) Après avoir examiné les avantages et les inconvénients d'un tel affichage, le Conseil paroissial a décidé de ne pas donner suite à cette proposition. 2. <u>Voyage ou retraite paroissiale</u> Un projet pour fin août/début septembre 2019 est en cours de réflexion. Des informations seront données dans le courant du printemps. 3. <u>Dotations ministérielles</u> M. Philippe Cosandey, diacre au Sud-ouest lausannois, sera mis au bénéfice de la retraite le 1^{er} avril 2019. Son départ entrainera divers changements dans le fonctionnement des paroisses de notre sous-région. 4. <u>L'avenir dans notre sous-région</u> Des réflexions sont en cours au sujet d'une perspective de fusion entre les paroisses de Saint-Jean, Saint-François – Saint-Jacques et du Sud-ouest lausannois. Ceci tout en veillant à l'indépendance de chacun. 5. <u>Temple de Montriond</u> Diverses améliorations ont été apportées : nouveau bar mobile pour après-cultes et nouvel éclairage dans le hall d'entrée. Encore en cours : espace d'accueil avec mobilier, piano en remplacement de celui de M. N. Quinche qui a quitté Lausanne. Mme P. Steiger demande qui gèrera ce coin aménagé. M. J.-M. Fonjallaz répond que cette question est en cours d'examen et que nous serons renseignés en temps utile. 	<p>Conseil paroissial : informations</p>
<p>8</p>	<p>Mme Bahon, représentante de la Région 4, est excusée. En son absence, M. J.-M. Fonjallaz résume un courriel reçu de sa part :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La nouvelle organisation du secrétariat régional se révèle efficace grâce à Mmes Doris Koch et Coraline Bonzon. - Des rencontres avec les deux lieux-phares (Esprit St-François et St-Laurent Eglise) ont eu lieu. - Depuis avril 2018, le Conseil régional est composé de 2 laïques, 2 ministres et du ministre de coordination. 	<p>Région 4 : informations et message du Conseil régional</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - En vue de la législature 2019-2024, le Conseil régional est à la recherche de nouveaux membres, en particulier des laïques de la tranche d'âge 40-60 ans, venant des paroisses du sud de la ville. - Le groupe de travail œuvrant en tant qu'Assemblée régionale poursuit ses réflexions quant à l'avenir : pourquoi et comment il souhaite poursuivre sous cette forme plutôt que revenir à une Assemblée régionale conforme aux normes réglementaires. - Quant au groupe des président-e-s des Conseils paroissiaux et lieux d'Eglise, il est important pour garantir échanges et réflexions. - Une grille de répartition simplifiée des contributions des paroisses a été acceptée pour 2019 et la durée de la prochaine législature. <p>M. P. Marguerat demande qui a la compétence de décider que l'Assemblée régionale ne siègera plus selon le mode fixé par le règlement. Selon M. J.-M. Fonjallaz, cela sera le Conseil synodal, évt. l'Assemblée régionale elle-même.</p>	
9	<p>M. M. Dind, délégué au Synode, évoque brièvement le fait que l'année 2018 aura été une année qu'il qualifie d'agitée, notamment à la suite de la démission avec effet immédiat, donnée le 15 juin 2018, par le Conseiller synodal John Christin. Ce dernier a mis en évidence divers dysfonctionnements au sein du Conseil synodal. Un changement d'état d'esprit au sein de ce Conseil, qui voit 5 de ses membres le quitter, est indispensable. Un Synode extraordinaire aura lieu le 13.12.2018, afin de régler divers problèmes de mésentente. M. M. Dind conclut par ces mots : « Ayons foi et confiance ! ».</p>	<p><i>Synode : informations sur les travaux en cours</i></p>
10	<p>Mme C. Hirsch dit ne pas avoir reçu de sujets par rapport à ce point de l'ordre du jour. Elle donne la parole à M. O. Tavel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sous-région fonctionne bien et c'est tant mieux. - Une fusion entre nos trois paroisses serait hautement souhaitable, afin de pouvoir disposer de structures plus efficaces et de bénéficier de plusieurs synergies. - Une certaine « masse critique » est nécessaire tant au niveau régional que sous-régional. - Cette option devrait être évaluée par les Conseils paroissiaux en vue de la prochaine législature, éventuellement aussi en Assemblée paroissiale. <p>Le pasteur J.-M. Thévoz est de l'avis qu'il ne faut pas « brûler les étapes ». Depuis plusieurs années déjà, nos trois paroisses n'agissent pas dans le cadre de discussions quant aux structures, mais bien au niveau de diverses collaborations.</p> <p>M. L. Tomasin, conseiller paroissial, souligne que les trois Conseils se rencontrent déjà régulièrement.</p>	<p><i>Divers et propositions individuelles</i></p>

Mme C. Hirsch remercie chaleureusement les intervenants de ce jour, ainsi que toutes les personnes qui participent tout au long de l'année, de près ou de loin, à la vie de la paroisse. Des applaudissements lui sont aussi destinés pour la remercier de son engagement.

Le pasteur J.-M. Thévoz dit la prière de bénédiction.

L'assemblée est levée à 12h30.

PV établi le 18 novembre 2018

Catherine Hirsch
Présidente

Charles Bagaini
Secrétaire

Annexe: Budget 2019

Présentation simplifiée du budget 2019

(en milliers de fr.)

Dépenses courantes	Budget 2019	Budget 2018	Variation	Réalisé 2017
Contributions Cantonale, Régionale et Journal	60	72	-12	79
Personnel	29	29	0	29
Administration et bureau	14	15	-1	12
Activités paroissiales	13	14	-1	8
Total dépenses courantes	116	130	-14	128

Recettes courantes	Budget 2019	Budget 2018	Différence	Réalisé 2017
Offrandes	65	74	-9	66
Produits des activités	35	44	-9	36
Autres	1	1	0	1
Total recettes courantes	101	119	-18	103

Déficit courant	-15	-11	-4	-25
------------------------	------------	------------	-----------	------------

Projets spécifiques	2	-5	7	0
Legs	0	0	0	59
Provision fonds placement	0	0	0	3

Résultat final	-13	-16	3	37
-----------------------	------------	------------	----------	-----------

Explications pour l'assemblée de paroisse du 18 novembre 2018

Comme vous pouvez le constater, le déficit courant de l'exercice 2019 est légèrement moins important que celui de 2018. Voici les principales évolutions du budget par rapport à celui de l'année précédente:

- **Les contributions Cantonale et Régionale** diminuent d'environ Fr. 11'000 en raison de la baisse de plus de 20% de la contribution cantonale attribuée à la Région Lausanne-Epalinges ainsi qu'une baisse du budget régional d'environ 12%.
- **Les offrandes et les cultes** diminuent respectivement de Fr. 6'000 et Fr. 3'000, ce qui reflète la baisse marquée des dons reçus l'année dernière
- **Les journées d'offrandes** diminuent de Fr. 10'000 à Fr. 30'000 pour refléter l'érosion de ce poste durant ces quelques dernières années.
- Le **projet spécifique** pour l'aménagement de l'église de Montriond devrait permettre de dégager un léger profit de Fr. 2'000.

Budget 2019 - Paroisse de St-Jean

<u>Dépenses courantes</u>	Budget 2019	Budget 2018	Variation	Réalisé 2017
Locations	5'800	5'800	0	5'836
Fournitures de bureau et imprimés	300	500	-200	106
Ports, affranchissement et tél/fax	4'500	5'000	-500	4'295
Photocopies	500	500	0	0
Frais banques et CCP	400	500	-100	334
Assurances RC et choses	200	200	0	165
Frais divers	1'000	1'000	0	386
Frais pour l'informatique	500	600	-100	212
Aquisition/entretien matériel et locaux	200	200	0	130
Charges d'immuebles	200	200	0	209
Enfance	2'000	2'000	0	213
Catéchisme	700	700	0	214
Jeunesse	300	300	0	0
Adultes	2'000	2'000	0	73
Formation des animateurs	1'000	1'000	0	0
Culte, animations liturgiques, décoration	2'000	2'300	-300	1'991
Diaconie	200	200	0	0
Accueil et visites	200	200	0	0
Subventions diverses	300	300	0	350
Information de proximité	2'000	2'000	0	1'344
Journée d'offrande	1'500	1'500	0	1'515
Autres manifestations	1'000	1'000	0	2'573
Rémunération de personnel	24'200	24'400	-200	24'178
Charges sociales	4'100	4'000	100	4'087
Dons et cadeaux	500	300	200	410
Contribution régionale & cantonale	60'300	71'600	-11'300	79'477
Total dépenses courantes	116'000	128'300	-12'400	128'098
<u>Recettes courantes</u>				
Cultes ordinaires	17'000	20'000	-3'000	17'440
Mariages	200	200	0	250
Services funèbres	12'500	12'500	0	10'735
Engagements (Calendriers, BV, ...)	30'000	36'000	-6'000	30'230
Dons pour information	5'000	5'000	0	6'219
Dons divers	0	0	0	1'005
Enfance	1'000	300	700	1'360
Catéchisme	4'000	4'000	0	2'800
Adultes	0	0	0	0
Journée d'offrande (3 journées)	30'000	40'000	-10'000	30'980
Autres manifestations	0	0	0	931
Revenus de titres et placements	0	300	-300	0
Sous-location de salles	700	700	0	660
Total recettes courantes	100'400	119'000	-18'600	102'609
Excédent de dépenses courantes	-15'600	-9'300	-6'200	-25'489
<u>Dépenses / recettes extra-ordinaires</u>				
Projets d'animation	2'000	-5'000	7'000	0
Renouvellement informatique	0	0	0	0
Total projets spécifiques	2'000	-5'000	7'000	0
Legs	0	0	0	58'824
Variation de provision sur fonds de placement	0	0	0	2'764
Résultat final	-13'600	-14'300	800	36'099
Cible Terre Nouvelle	30'000	30'000	0	48'794